



## Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

E-mail: mairie@yzeron.com

# Yzeron

## PROCES VERBAL SIMPLIFIÉ DU CCAS DU 9 janvier 2025

Date de convocation : 31 décembre 2024

Présents : Fabrice FOURDIN, BADOIL René, RULLIAT Nathalie, BAZIN Elisabeth, JOANNIN Marie, RULLIAT Christian.

Absents excusés : DURAND Pierre, NELIAS Agnès, BLUM Virginie

Secrétaire : BAZIN Elisabeth

Personnel communal : Joëlle CAMU

- 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth BAZIN

- 2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 NOVEMBRE 2024.

Le compte rendu de la réunion précédente du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE : à l'unanimité

- 3 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CCAS POUR L'ANNEE 2024.

Présentation du rapport d'activité du CCAS 2024 par le Vice-Président du CCAS.

Monsieur le vice-Président présente le rapport d'activité CCAS 2024 et les perspectives 2025.

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année.

### Faits marquants 2024 :

. Partenariat avec la Croix Rouge de St Martin en Haut.

Collecte en faveur de la Croix Rouge en association avec les 2 écoles d'Yzeron, l'épicerie et la mairie.

. Partenariat avec le SIPAG :

Permanence de l'assistante sociale une fois par mois le Vendredi.

. Permanence de la Conseillère Numérique :

Une fois par mois le jeudi.

. Partenariat avec FADY pour octobre rose nommé « Octobre Yz'Rose » :

Zoom sur Octobre Rose qui s'est déroulé en quatre étapes.

. L'aide sociale légale.

Le CCAS a pour mission de réceptionner les dossiers de demande d'aide sociale à l'hébergement aux personnes âgées ou handicapées : 1 demande en 2024.

→ Dispositifs d'aide sociale obligatoire :

Plan canicule et grand froid.

Conformément au dispositif mis en place par la Préfecture du Rhône, destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule ou d'un grand froid, le CCAS s'est mobilisé pour aider la population à faire face à ces éventuelles périodes.

La périodicité annuelle obligatoire de ces plans est du 1<sup>er</sup> juin au 31 août et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Un registre recense les personnes qui s'inscrivent et est envoyé à la préfecture.

→ L'aide sociale facultative :

- Bons alimentaires de 20 euros
- Bons alimentaires de la Croix Rouge pour un mois renouvelable si besoin
- Aide au permis de conduire
- Le prêt à taux zéro
- Secours d'urgence

En 2024 le CCAS a eu :

- 1 demande d'aide alimentaire de 60 euros
- 1 demande de bons alimentaires à la Croix Rouge

. Les perspectives d'évolution :

- Poursuivre l'action de la collecte alimentaire pour la Croix Rouge en lien avec les écoles et l'épicerie. En 2023, 188,5 Kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène ont été récoltés.
- Poursuivre l'action de communication (article dans le bulletin municipal, le site internet de la commune, Facebook, panneau-Pocket...)
- Poursuivre l'action avec le SIPAG et la conseillère numérique
- Travail sur l'ABS

- Poursuivre l'action OCTOBRE ROSE
- Actions sur la santé, le bien être

. Les actions en faveur des personnes âgées :

→ Le goûter de Noël

En faveur des Yzeronnais et Yzeronnaises de plus de 75 ans, a eu lieu le 7 décembre 2024 et organisé conjointement avec Fady. Il y a eu 56 personnes présentes. Des bons cadeaux d'une valeur de 20 euros ont été distribués avec comme partenaires les commerçants d'Yzeron et Limitrophes.

→ Le repas des anciens

Il a eu lieu le 7 avril 2024, environ 70 personnes ont répondu présent.

→ Portage de repas

Les repas sont confectionnés par le cuisinier du restaurant scolaire en période scolaire et par un prestataire extérieur durant les vacances scolaires : La résidence « la Roche Yzeron ». La livraison des repas est faite en liaison froide par une équipe de cinq bénévoles. Leurs Frais kilométriques sont indemnisés par la commune.

Le CCAS a effectué des modifications du règlement du portage des repas.

Les Bénéficiaires :

- Les personnes âgées de 70 ans au moins
- Les personnes handicapées ou convalescentes après avis du CCAS
- Les cas particuliers après avis du CCAS

6 bénéficiaires en 2024 :

- 3 hommes
- 3 femmes

. Le logement :

→ Le CCAS dispose d'un logement (Route de la Rivière), non conventionné.

L'avis du CCAS peut être requis pour l'attribution d'un de ces logements.

Les travaux divers du logement de la Rivière sont impactés sur le budget du CCAS (propriétaire de ce logement).

La gestion de ces logements est confiée à la régie « MONGEST IMMOBILIER » (délibération du 13/11/2018)

→ Logements d'urgence

Il existe trois logements d'urgence (pour des personnes dans des situations bien particulières) sur la CCVL. C'est le CCAS de Vaugneray qui gère l'attribution des logements avec la commune d'accueil et la commune demandeuse.

T2 meublé à VAUGNERAY de 48,32 m<sup>2</sup> ménage de 6 personnes maximum.

T1 meublé à THURINS de 19 m<sup>2</sup> ménage de 2 personnes.

T2 meublé à BRINDAS de 55 m<sup>2</sup> ménage de 6 personnes.

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport d'activité 2024 du CCAS par : 6 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- 4 - PARTICIPATION AU SPECTACLE DE VAUGNERAY INTERCOMMUNALITE « ENSEMBLE POUR NOËL »

Monsieur le Vice-Président explique que pour les personnes isolées ou les familles modestes, les fêtes de fin d'année peuvent être des moments difficiles qui accentuent parfois leur solitude.

Les centres communaux d'action sociale de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Thurins, Vaugneray, Yzeron ont décidé ensemble d'offrir à leurs administrés les plus modestes un moment de convivialité et de partage.

Ainsi, pour Noël 2024 et en accord avec l'ensemble des CCAS concernés, il a été proposé d'organiser le 18 décembre un spectacle de magie à la salle polyvalente de Vaugneray. La représentation était suivie d'un goûter offert.

Le coût du spectacle est de 1 390 € TTC.

Afin de faciliter l'organisation, les frais ont été avancés par le CCAS de Vaugneray.

Il est proposé au conseil d'administration de partager le montant de cette animation et de rembourser le CCAS de Vaugneray d'une quote-part du coût fixée à 1/8 soit 173,75 € (1 390 €/8).

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le devis de Yann SYLVER pour l'organisation d'un spectacle de Magie,

Le Conseil d'Administration prend acte : 6 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

**DECIDE** de verser la somme de 173 ,75 € au CCAS de Vaugneray dans le cadre de l'animation « Ensemble pour Noël 2024 »

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget

- 5 - AUTORISATION A MADAME LA PRESIDENTE POUR LA SIGNATURE DE DEUX AVENANTS A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DE L'ENVOI DES ACTES BUDGETAIRES EN PREFECTURE.

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération du 30 juin 2016, la commission administrative avait approuvé les termes de la convention à intervenir entre le CCAS et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Par courrier en date du 10 décembre 2024, Madame la Préfète propose, dans le cadre du déploiement du Compte Financier Unique, la signature d'un avenant de télétransmission des actes de commande publique, et d'un second avenant de télétransmission des actes budgétaires.

**Le Conseil d'Administration prend acte : 6 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION et autorise Madame la Présidente à la signature des deux avenants cités ci-dessus.**

- **6 - RAPPEL COLLECTE ALIMENTAIRE.**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la collecte alimentaire a eu lieu du lundi 20 novembre 2024 au dimanche 26 novembre 2024 dans notre village en collaboration avec les deux écoles, l'épicerie et la mairie.

Les dons ont été apportés à la Croix Rouge de St Martin en Haut. Ont été récoltés 71 kg alors qu'en 2023 ils étaient de 188,5 kg de dons. Yzeron est le seul village dans le secteur avec Saint Martin en Haut à faire cette action. Mme NESME, le contact du CCAS à la Croix Rouge, remercie chaleureusement le CCAS pour cette aide précieuse.

Un mot de remerciement sera fait pour les écoles et une affiche sera posée au kiosque, mise sur Panneau Pocket, site internet et Facebook.

- **7 - POINT SUR LE GOÛTER DES ANCIENS.**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le goûter des anciens organisé le samedi 7 décembre 2024 à 14h00 s'est bien passé.

Le point est fait sur l'organisation du goûter de Noël. L'animation a eu un grand succès.

Monsieur le Vice-Président donne le nombre de participants qui s'est élevé à 56 personnes, contre 41 l'année dernière.

Les bons de Noël sont tous distribués lors du goûter et directement chez les personnes.

Dépenses pour le goûter : 131,89 € (achats épicerie)

- **8 - REPAS DES ANCIENS.**

Le repas des anciens est fixé au **dimanche 6 avril 2025**.

En 2024, 15 personnes bénévoles ont participé et 70 personnes âgées.

Les participants ont beaucoup aimé le loto, le repas et les animations. Cette journée a été très appréciée.

Pour le menu proposé, il semble que le poisson ait été plus choisi que la viande.

Demander au cuisinier de nous faire deux propositions de menus, un avec du poisson, l'autre avec de la viande.

La liste sera établie à partir des personnes nées en 1955.

- **9 - ATELIER CONDUITE POUR LES SENIORS ORGANISE PAR LE SIPAG.**

Monsieur le Vice-Président précise que les Flyers ont été mis à l'accueil et au panneau d'affichage, ainsi que sur le site internet de la commune, panneau-Pocket etc.

A ce jour aucun retour du SIPAG.

- **10 - GOÛTER POUR LES BÉNÉVOLES PORTEURS DE REPAS.**

Le goûter des porteurs et bénéficiaires des repas se déroulera le mardi 14 janvier 2025 à 16 h 45 (galettes des rois) les invitations sont parties par mails et déposées dans les glacières

Pour le moment nous avons 18 inscrits. Monsieur le Vice-Président propose aux membres du CCAS de participer, 4 personnes sont d'accord.

Il faut demander au responsable du restaurant scolaire de faire des galettes pour 22 personnes.

- **11 - DOSSIERS DIVERS**

1 - Monsieur le Vice-Président rappelle, que dans le cadre des actions organisées pour octobre Yz'rose 2023 et 2024, l'association FADY doit reverser 4279 €.  
A la suite de la délibération prise le 21 novembre 2024, le service comptable de la CCVL a contacté l'association FADY pour le versement sur le budget CCAS.

2- Une personne, sollicite une aide pour payer ses dettes d'électricité. L'assistante sociale de la MDR de Vaugneray a fait parvenir la fiche de liaison, avec une facture détaillée de cette personne.  
Malgré plusieurs relances et visites sur place nous n'avons pas pu contacter l'intéressé.

3 - Les membres du Conseil d'Administration proposent de remettre les deux bons de Noël des personnes âgées d'un Monsieur à une autre personne.

#### 4 - MAISON KUCA

Achat ? quel projet ? quels intérêts ? Logement d'urgence, logement social, ? nous possédons déjà un bout de la propriété. Vendu 60 000 euros plus les travaux.

Monsieur le Vice-Président précise que les logements sont très petits et qu'il y a beaucoup de travaux à effectuer pour une mise aux normes.

Le CCAS, n'est pas favorable et Monsieur le Vice-Président demande un vote ; 6 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, 0 voix POUR. Il ne sera donc pas donné suite.

- 12 - INFORMATIONS DIVERSES.

Pierre DURAND souhaite pouvoir assister au conseil d'administration en Visio, à voir pour le prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Prochaine réunion le **jeudi 13 mars** au lieu du 20 février 2024 à 18 h.

Elisabeth BAZIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Présidente	
-------------------------------	---	---	---